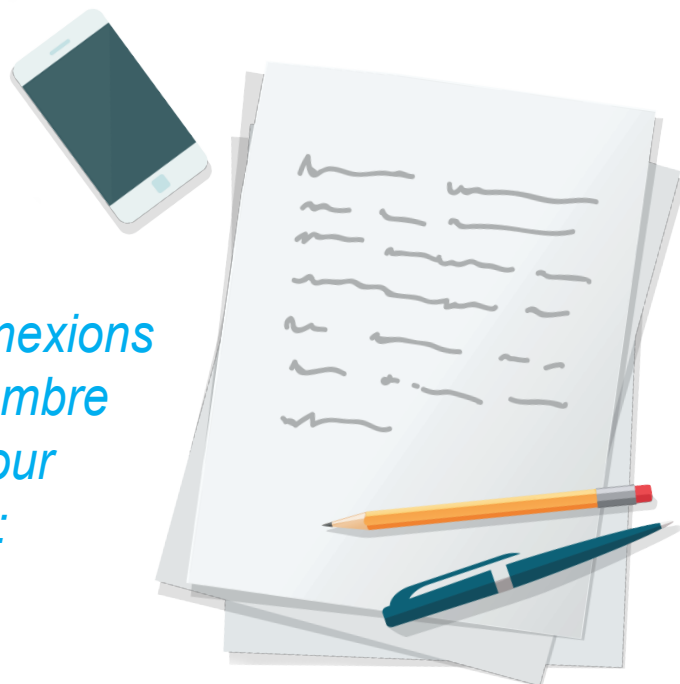


La lettre de vos Administrateurs salariés

Le Conseil d'administration de la SA SNCF Gares & Connexions s'est réuni le vendredi 9 décembre 2022 en présentiel à 9h30, pour délibérer des sujets suivants :

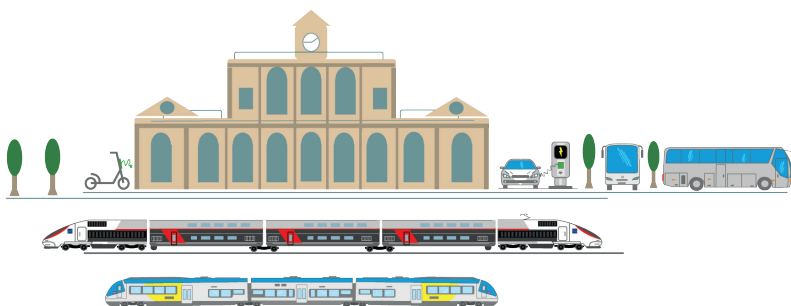


1 Procès-verbal

Le Conseil d'administration a, tout d'abord, approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2022.

2 Compte rendu d'activités de la Directrice générale

- **Alerte sur une série d'accidents** sur les traversées de voies piétonnes (TVP), avec trois accidents faisant quatre victimes entre le 13 et le 21 novembre 2022. Même si G&C n'a rien à se reprocher sur les process, l'accidentologie est trois fois supérieure à une année classique : au 9 décembre 2022, nous en sommes à 10 décès, deux blessés graves et un blessé léger. Il existe 538 TVP avec des pictogrammes lumineux et 330 TVP simples. Si les actifs sont la propriété de SNCF Réseau, c'est G&C qui en assure la sécurité. Une campagne massive de communication est en cours, mobilisant les élus, l'éducation nationale, avec une accélération des expérimentations sur de nouveaux marquages ainsi que des signaux sonores et visuels. Un chef de projet pour un nouveau programme de modernisation des TVP va être désigné.



- **Le délestage énergétique** : l'ensemble du Groupe SNCF est mobilisé pour anticiper les conséquences sur les installations en gares. L'idée est d'assurer la sécurité des personnes et d'éviter les « naufragés du rail ».
- **Le baromètre « C'est à vous »** : 79 % de participation à G&C (76 % en 2020) et 64 % pour le Groupe SNCF ; 74 % d'engagement pour G&C (70 % en 2020) contre 65 % pour le Groupe ; une QVT également en amélioration à 79 %, au-dessus du benchmark des entreprises françaises. L'engagement des agents d'exécution est également très positif avec un taux à 71 %, un vrai attachement et une fierté pour l'entreprise, même si les craintes sur les perspectives subsistent (concurrence, moyens humains...). 60 % des collaborateurs estiment que les irritants du quotidien sont suffisamment traités, contre 49 % pour le Groupe et 39 % pour le benchmark des entreprises françaises.
- **Le DRG** (document de référence des gares) 2023 est en cours de consultation.
- **Gare du Nord** : Lidl a retiré son recours et G&C peut continuer à installer les nouveaux commerces.
- **Audition au Conseil d'orientation des infrastructures (COI)** : pour la 1^{re} fois, les gares devraient recevoir un vrai traitement dans le futur rapport [financement externe pour les GHV (grandes halles voyageurs), trajectoire d'investissements...].



3 Présentation de la refonte du modèle économique de SNCF Gares & Connexions

Depuis la création de Gares & Connexions en 2009, le modèle économique n'a cessé d'évoluer.

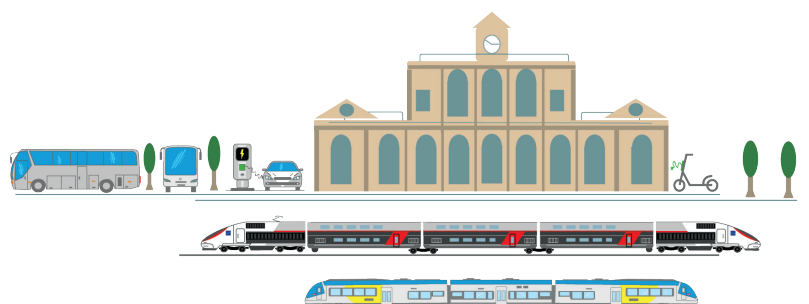
En devenant une SA en janvier 2020, l'entreprise a, de nouveau, été confrontée à de nouvelles contraintes puisqu'en intégrant les actifs de SNCF Réseau, son patrimoine s'est étoffé, passant alors de 2 à 10 millions de m².

Si un bâtiment peut accueillir des locataires ou des commerces et être valorisé, il n'en va pas de même pour des quais ou des GHV : l'équation financière a donc changé.

De plus, le contexte d'ouverture à la concurrence accompagné de nouveaux décrets pouvant faire évoluer le rôle de gestionnaire des gares demande à la SA de se préparer à envisager plusieurs cas de figures.

Enfin, le cycle des gros travaux dans la plupart des très grandes gares approchant de son terme, l'entreprise se doit de réfléchir à de nouvelles opportunités.

De nombreux scénarios sont à l'étude par les équipes de Gares & Connexions, mais à ce stade, rien n'est encore arrêté.



4 Adoption du budget 2023 et présentation de la re prévision 2022

L'activité commerciale retrouve quasiment son niveau d'avant COVID. La mise en place d'un plan d'actions pour faire face à l'inflation ainsi que des économies et des reports d'investissements ont pour conséquence une prévision d'atterrissage au-dessus du budget pour 2022.

Pour faire face à l'envolée de l'inflation et du coût de l'énergie en 2023, le

volume des investissements sera réduit, mais l'objectif de cashflow libre du plan stratégique et du contrat de performance avec l'État devrait être dépassé. À noter, le versement de dividendes à l'actionnaire unique et un emprunt équivalent afin de continuer à investir.

Le CA a validé à la majorité le budget 2023.

5 Approbation de l'accord-cadre 2023-2030 avec AREP pour la réalisation de prestations d'AMOE et MOE (lot 1) ainsi que d'AMOA (lot 2)

Ce nouveau contrat permet de clarifier et de renforcer la relation entre AREP et les SA du Groupe SNCF.

Il introduit la notion d'exigence et d'efficacité économique ainsi que les nouvelles ambitions RSE du Groupe.

À noter également, l'introduction d'un système de bonus-malus.

Le CA a approuvé à l'unanimité ce contrat qui a également fait l'objet d'un passage au CA SNCF le 15 décembre 2022.

6 Information sur l'avenant à la convention signée entre SNCF Voyageurs, SNCF Gares & Connexions et IDFM (Île-de-France Mobilités)

Dans le cadre de l'ouverture progressive à la concurrence par lots des lignes ferroviaires en Île-de-France, G&C sera

amenée à conclure des conventions bipartites avec IDFM en application du décret « gares mono-transporteurs ».



**Valérie
Lourdain**

Le prochain Conseil d'administration se tiendra le mardi 21 février 2023 à 15h00.

Prenez bien soin de vous !

En tant qu'administrateurs salariés, nous sommes dans cette instance pour vous représenter.

N'hésitez pas à nous contacter.



**Philippe
Froissard**

